

Légende

Zones urbaines

- UAb Secteur mixte de cœur de ville (court terme)
- UAd Secteur mixte de cœur de ville / village
- UaF Secteur mixte de faubourg et de village-rue
- URC Secteur résidentiel composé
- URM Secteur résidentiel mixte
- UPa Secteur résidentiel pavillonnaire
- UvA Secteur à vocation d'activités (UEa à UvE)
- UvD Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
- UGc Secteur d'équipements
- UGe Secteur des casernes à Giromagny
- ULo Secteur de loisirs
- UGe Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
- UTr Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- 2AU Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
- 2AVL Secteur à vocation d'activités (long terme)
- 2ATL Secteur à vocation touristique (long terme)
- 2ATV Secteur à vocation touristique (long terme)

Zones agricoles

- A Espace agricole
- AE Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

- EN Espace naturel et forestier
- Nca Secteur de carrière
- ENe Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
- Ndgf Secteur dédié au golf
- NL Secteur à vocation de loisirs
- Np Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

--- Limites des zones

Cadastre

- Commune
- Parcelle
- Bâtiment
- Bâti dur
- Bâti léger
- Divers
- Cimetière
- Piscine
- Hydrographie
- Plan d'eau (DDT, 2021)
- Cours d'eau

Prescriptions

- Espace boisé classé (R151-31 1°)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt
- Zones humides
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques
- Intensité logement
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- [Emblématique, Industriel, Remarquable]
- [Militaire, Ouvrier]
- [Anciennes fermes]
- [Maison de ville]
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Boisement
- Ripisylve
- Verger
- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'interventions de classement en zone A ou N
- Limites de taille et de capacité d'accueil limitées
- Diversité commerciale à préserver
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Marge de recul
- Bande d'implantation des constructions
- Secteur d'OAP

0 100 200 m

Cartographie : AUTB - édition : 03/06/2024
Sources : PCI Vecteur origine DGFIP Cadastre 2024

